VOUS PENSEZ VOUS EN DÉPARTIR ?

Tortue à oreilles rouges ou tortue de Floride © Anaïs Boutin

Tentés de remettre votre tortue d'animalerie dans la nature ?

Soyez cléments; ne le faites pas !

Pour son bien à elle et pour celui des tortues sauvages du Québec.

Les tortues d'animaleries proviennent de fermes d'élevage du sud des États-Unis ou de pays chauds ; elles ne devraient jamais être libérées dans la nature :

- Elles ne viennent pas d'ici.
- Elles survivent difficilement dans la nature; ce ne sont pas des tortues sauvages.
- Elles menacent la survie de nos tortues du Québec.

Vous souhaitez vous départir de votre tortue ?

- Nous vous aiderons à la relocaliser.

Vous croyez avoir vu une tortue d'animalerie dans la nature ?

- Communiquez avec nous !

Tortues d'animalerie © PETA

© Éco-Nature 2013

Fondation de la faune du Québec

FSC www.fsc.org
RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C103123